



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement d'associations islamistes radicales par l'UE

Question écrite n° 6360

Texte de la question

M. Alexandre Allegret-Pilot attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le financement, sur des fonds publics européens, d'ONG promouvant l'islam politique et radical. Le rapport 2024 de la Cour des comptes européenne pointe ainsi 7,4 milliards d'euros distribués sans contrôle suffisant à des organisations qui ne respecteraient pas les « valeurs de l'Union ». Quelles mesures le Gouvernement propose-t-il d'adopter auprès de la Commission pour garantir que seuls les organismes et actions conformes aux valeurs de l'UE reçoivent des aides et qu'aucun financement ne puisse être utilisé pour soutenir une action que les pouvoirs publics ne pourraient pas raisonnablement envisager de mener directement eux-mêmes, sous peine de trahir le mandat qui leur a été confié et les règles communes ? Que compte faire le Gouvernement pour mettre un terme au détournement flagrant et récurrent des principes qui le lient et de la souveraineté nationale, par le biais d'associations financées - malgré lui - par le contribuable (subventions et défiscalisation) ? Va-t-il exiger la publication semestrielle des associations concernées, des actions financées et du montant des subventions versées ? Compte-t-il soutenir l'instauration de sanctions durables pour toute ONG omettant de respecter les « valeurs de l'Union européenne » ou s'opposer au financement de toute ONG omettant de respecter les valeurs de la République française ? Considère-t-il que la laïcité soit un concept à géométrie variable et qu'il ne fasse pas, le cas échéant, assumer résolument de promouvoir la culture chrétienne de l'Europe ? Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6360

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 3015